

OFFICIER DE POLICE

Descriptif du métier et missions principales

Les officiers de police appartiennent au **corps de commandement de la Police Nationale**. Ils secondent ou suppléent les commissaires de police dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également exercer des fonctions de direction et assurent le commandement des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la Police Nationale. Officier de police judiciaire (OPJ), il peut être amené à diriger des enquêtes relatives aux affaires de droit commun (traitement de la petite et moyenne délinquance, d'homicides, de stupéfiants, de mœurs, etc.) ou participer à la recherche de renseignements. Ils exercent en tenue ou en civil selon la nature de leurs fonctions.

Le corps comprend 4 statuts :

- Elève officier
- Lieutenant de police
- Capitaine de police
- Commandant de police

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible uniquement sur concours.

- Être de nationalité française
- Être titulaire ou en cours d'acquisition d'un **diplôme de niveau bac+3¹** (**En pratique, la plupart des candidats sont titulaires d'un M1 ou d'un M2**)

Sont admis en en équivalence d'une licence tout diplôme, titre de formation ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes et titres requis, qu'ils soient nationaux ou étrangers (européens ou non).

- **Être âgé de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours**, sauf dérogations particulières (voir dispositions particulières sur : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police>) ²

¹ Aucun diplôme exigé pour :

- Les mères et les pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement
- Les sportifs de haut niveau

² La limite d'âge n'est pas exigée pour :

- Les mères et aux pères de trois enfants et plus et aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

N.B. : peuvent se présenter les candidats justifiants qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis. En cas de réussite au concours, ils ne seront nommés élèves que s'ils justifient, avant la date fixée d'entrée en école qui suit immédiatement le concours, de la possession du diplôme ou titre. Peuvent faire acte de candidature toutes personnes qui justifient de trois années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de l'emploi postulé (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).

Pour information : **en 2021, 173 postes sont offerts au concours externe d'officier de police.**

1. Epreuves du concours externe

La nature des épreuves au concours prédispose très largement les juristes quant aux chances de réussite.

Le concours d'officier de police comporte de nombreuses épreuves qui demandent, en effet, un **bon niveau en droit et notamment en droit pénal général, procédure pénale et droit administratif général**. Il comporte, depuis [l'arrêté ministériel du 27 janvier 2014 modifié](#), cinq épreuves d'admissibilité et quatre épreuves d'admission. S'y ajoutent trois épreuves psychotechniques, psychiques et physiques d'admissions obligatoires (**Tests psychotechniques écrits, l'épreuve de gestion du stress et les épreuves d'exercices physiques**).

Admissibilité

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction, sauf les questionnaires à choix multiple.

- 1) **Epreuve de culture générale** consistant en une dissertation sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1900 jusqu'à nos jours (durée : 4 heures, coefficient 4)
- 2) **Résolution d'un cas pratique**, à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif, (Durée : 4h00, coefficient 3)
- 3) **Questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes** portant sur les connaissances générales des événements qui font l'actualité politique française et internationale, le fonctionnement institutionnel politique français et européen, les règles du comportement citoyen, les missions et l'organisation générale des services de la Police Nationale et des services du ministère de l'Intérieur (durée : 1h00 – coefficient 3)
- 4) **Questionnaire à choix multiple ou à réponses courtes** portant sur le droit administratif général et/ou les libertés publiques (Durée : 1h00 – coefficient 2)
- 5) **Epreuve** portant sur le droit et/ou la procédure pénale (Durée : 3h00 – coefficient 2)

Pré-admission

Pour y participer, le candidat doit avoir obtenu, aux épreuves d'admissibilité, un total de points, déterminé par le jury, qui ne peut être inférieur à 112 points.

- 1) **Deux épreuves d'exercices physiques.** Cette épreuve est composée de 2 ateliers : un parcours d'habileté motrice et un test d'endurance cardio-respiratoire (coefficient 3). Voir détails des épreuves à la page suivante :

https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police#cdt_access

Toute note inférieure à 7/20 à l'un ou l'autre des 2 ateliers est éliminatoire.

Admission

Pour y participer, le candidat doit avoir réussi les épreuves de pré-admission.

- 1) **Des tests psychotechniques écrits**, non notés, destinés à évaluer le profil psychologique et la capacité à travailler en groupe (Durée : 3h00)
- 2) **Epreuve de mise en situation individuelle** à partir d'un cas pratique tiré au sort pouvant comporter un dossier documentaire professionnel d'une dizaine de pages (Durée : 30 minutes, préparation : 30 minutes, coefficient 4)
- 3) **Entretien avec le jury** s'appuyant sur des questions d'ordre général à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (Durée : 35 minutes, préparation : 35 minutes, coefficient 5). **Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire**
- 4) **Epreuve orale obligatoire de langue étrangère** consistant en une conversation (Durée : quinze minutes ; coefficient 3). Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Le candidat indique son choix lors de son inscription au concours (Durée : 15 minutes, coefficient 3)

Vous trouverez le programme détaillé des épreuves sur :

https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police#cdt_access

Préparation au concours d'officier de police de l'IPAG de Paris

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris (IPAG) de l'université Paris 2 propose une préparation au concours externe d'officier de police.

La sélection est opérée en externe, **sur dossier**. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'IPAG de Paris : <https://ipagdeparis.u-paris2.fr/fr> .

Classe Prépa Talents du Service Public officier (CPTSP) de Cannes-Ecluse (77)

S'inscrivant dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances, une préparation privilégiée au concours externe d'officier à l'école nationale supérieure de police (ENSP) de Cannes-Ecluse (77) est proposée à des candidats méritants et motivés issus de milieux sociaux modestes et répondant aux critères d'inscription du concours.

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Les candidats de la CPTSP officier de police sont également invités à présenter le concours de gardien de la paix.

20 places proposées chaque année pour bénéficier d'un soutien pédagogique renforcé, d'un appui financier et de la compétence d'enseignants de l'université de Panthéon Assas ainsi que de tuteurs élèves officiers de police.

Les conditions d'accès :

- Être âgé de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- Être de nationalité française ;
- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent ;
- Être déclaré médicalement apte à exercer un service actif ;
- Avoir un casier judiciaire vierge ;
- Conditions de ressources : le revenu brut global annuel du candidat et/ou de ses parents ne doit pas dépasser 33 100 euros, être étudiant (boursier ou non) ou demandeur d'emploi répondant aux conditions de ressources.

La sélection des candidats aura lieu alternativement chaque année sur le site ENSP de Cannes-Écluses (77) ou de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (69).

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature (directement à l'ENSP de Cannes-Écluse) : **mai 2022**
- Épreuves de sélection (pour les dossiers recevables) : fin du second semestre

Date d'incorporation à l'ENSP Cannes-Écluse des candidats admis à la CPTSP Officier de police : **fin août 2022**.

Les épreuves de sélection

- **Examen des dossiers de candidatures ;**
- **Tests psychotechniques ;**
- **Questions à réponses courtes (QRC)** sur les thèmes suivants :
 - Droit pénal et/ou procédure pénale
 - Droit public (droit administratif, droit constitutionnel, libertés publique)
 - Culture générale (histoire du monde contemporain)
- **Entretien avec un jury** portant sur le cursus, la motivation et la culture générale du candidat

Pour en savoir plus, consulter la page suivante : <https://www.ensp.interieur.gouv.fr/Devenir-officier/Classe-Prepa-Talents-du-Service-Public-officier-CPTSP>

Cette préparation réalisée en partenariat avec l'université de Paris 2 Panthéon- Assas comprend deux parties d'une durée totale de 8 mois (préparation à l'écrit puis à l'oral).

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Le parcours d'études avec l'Université Paris Panthéon-Assas Université

- [Master Droit Public parcours Droit et stratégies de la sécurité](#)

- [Master Droit Public parcours Sécurité et défense](#)

- Autre [Master en droit](#)

Qualités et compétences requises

Les policiers doivent être, de manière générale, dotés de qualités humaines et physiques.

Sens du service public ; Autorité ; Sens des responsabilités ; Bonne condition physique ;

Courage; Impartialité ; Savoir garder son sang-froid ; Psychologie ; Compétences juridiques ; Déontologie ; Rigueur ; Sens de l'initiative ; Pédagogie ; Aptitude au dialogue et à l'écoute ; Technicité ; Goût pour le travail en équipe ; Disponibilité ; Savoir travailler dans l'urgence ; Réactivité ; Gestion des situations éprouvantes ; Esprit d'analyse et de synthèse ; etc.

Emploi

Au 1^{er} janvier 2021 (salaires net mensuels à Paris)

Dès l'entrée en formation	1 370 € net/mois (hébergement gratuit)
Début de carrière	2 433 € net/mois
Fin de carrière	4 413€ net/mois

Pour information : en 2021, 173 postes sont offerts au concours externe d'officier de police.

Calendrier prévisionnel du concours

Les inscriptions sont ouvertes en ligne du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 5 novembre 2021.

Date des épreuves d'admissibilité (écrits) : les 18, 19 et 20 janvier 2022.

En raison du décalage horaire, les épreuves d'admissibilité auront lieu les 18, 19 et 20 janvier 2022 (mise en loge à partir du 17 janvier 2022) dans le centre mis en place par le secrétariat général pour l'administration de la police de Polynésie française et les 19, 20 et 21 janvier 2022 (mise en loge à partir du 18 janvier 2022) dans le centre de Nouvelle-Calédonie.

Epreuves de pré-admission : entre le 28/03 et le 08/04/2022

Epreuves d'admission : du 13/06/2022 au 17/06/2022

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Rendez-vous à cette adresse pour vous inscrire : https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/concours-externe/officier-de-police#cdt_access

Pour plus d'informations, pour vous inscrire, consulter les annales, rendez-vous sur le site Internet de la police : <http://www.devenirpolicier.fr>

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

Plaquette « Préparations aux concours et examens professionnels » : Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas et Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris (IPAG de Paris).

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2020

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2020

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

STUDYRAMA. *Concours police, gendarmerie, défense*. 2019

STUDYRAMA. *Commissaire de police et officier de police - catégorie A*. 2016

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2017

SIREY. *Commissaire de police officier de police officier de gendarmerie*. 2013

Dossier salle de documentation n°755.

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

- **Organisme de référence : bureau du recrutement de la Police Nationale**

73 rue Paul Diomède BP 14463020 Clermont-Ferrand Cedex 204 73 19 52 00

Numéro info recrutement : 0 800 22 08 00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- **Site d'information pour le recrutement de la Police Nationale** (conditions d'accès, programme détaillé du concours, inscription en ligne, annales depuis 2007, coordonnées des services de recrutement, etc.)

<https://www.devenirpolicier.fr/>

- **Site de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police (ENSP)**

<http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

- **Site du ministère de l'intérieur**

www.interieur.gouv.fr

- **Préparation de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de Paris**

<http://www.ipagdeparis.org/>

- **Décret n°2005-716 du 29 juin 2005 portant statut particulier du corps de commandement de la Police Nationale (officiers de police)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000260352&fastPos=1&fastReqId=1821021078&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

- **Décret n°2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la Police Nationale (commissaire de police)**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000813276&fastPos=2&fastReqId=1133875138&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

- **Arrêté du 29 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 27 janvier 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des officiers de la Police Nationale**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029347315&dateTexte=&categorieLien=id>

- **Arrêté du 28 mars 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des concours pour le recrutement des commissaires de police de la Police Nationale**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028814584&categorieLien=id>

- **Informations sur les métiers des filières administratives, techniques et des systèmes d'information et de communication**

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative>

<http://www.interieur.gouv.fr/fr/A-votre-service/Le-ministere-recrute/Filiere-administrative/Les-metiers-de-la-filiere-administrative>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013
- <https://www.devenirpolicier.fr/>